



CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 3 Février 2020 à 20 Heures

L'an deux mil vingt et le 3 Février, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René KREMER, Maire.

Présents : Mesdames Ophélie DARNY, Christiane ELION, Aurélie CHENEVOY, Brigitte PORCHEROT, Aude ROGEMAN et Messieurs Daniel CHEVANNE, Yoann DUMONT, René KREMER, Marc JULLIARD, Luc Olivier MALFOY, Benoît RABIET.

Procuration : Madame Marie-France MARTIN a donné procuration à Madame Brigitte PORCHEROT. L

Absent : Monsieur Michel HALEJCIO.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte PORCHEROT.

Monsieur le Maire propose au vote le compte-rendu de la séance précédente du 2 Décembre 2019.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Convention collectivités bénéficiaires de l'assistance technique du SATESE,
- Mise en conformité de la participation financière à la protection sociales des agents.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

1. Rapport de la CLECT du 13 Janvier 2020 - Transfert équipements sportifs

Le maire informe que par courrier en date du 14 janvier 2020, le Président de la Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois lui a transmis le rapport établi par la C. L. E. C. T. en date du 13 janvier 2020 portant sur l'évaluation du transfert de charge de 3 équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire par délibération du 26 septembre 2019.

Vu l'approbation de ce rapport par les membres de la CLECT le 13 janvier 2020.

Considérant que le rapport doit être adopté par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux (la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 au moins de la population ou l'inverse).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESAPROUVE le rapport de la CLECT en date du 13 janvier 2020 par

Pour : 0	Abstention : 9	Contre : 3
----------	----------------	------------

2. Comptes de gestion 2019

Budgets : Général, EAUASS, Forêt, Lotissement Les Tranchées,

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion des différents budgets établis par la trésorerie de Fontaine Française, à la clôture de l'exercice 2019, les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. Comptes administratifs 2019

Monsieur Yoann DUMONT fait la présentation des comptes administratifs des Budgets : Général, EAUASS, Forêt, Lotissement Les Tranchées.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Après présentation des comptes administratifs 2019 des deux sections de fonctionnement et d'investissement des différents budgets, ceux-ci sont soumis au vote et les comptes arrêtés comme suit, le maire ne prenant pas part au vote :

BUDGET GENERAL

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	677 186.84	421 331.42
Recettes	803 492.84	229 059.95
Clôture	126 306.00	-192 271.47

Résultat global - 65 965.47

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

BUDGETS ANNEXES

Budget FORET

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 987.71	27 034.09
Recettes	39 849.66	20 595.42
Clôture	34 861.95	-6 438.67

Résultat global 28 423.28

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Budget EAUASS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	237 675.84	322 538.05
Recettes	425 764.78	210 280.39
Clôture	188 088.94	-112 257.66

Résultat global 75 831.28

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Budget Lotissement Les Tranchées

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 345.71	46 715.28
Recettes	25 125.71	21 589.57
Clôture	-19 220.00	-25 125.71

Résultat global - 44 345.71

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Affectation des résultats 2019 - Budgets : Général, EAUASS, Forêt.

	Commune	EAUASS	Forêt	Lotissement Les Tranchées
Résultat D'exploitation au 31/12/2019	126 306.00	188 088.94	34 861.95	19 220.00
Affectation en réserve (1068)	126 306.00	112 257.66	6 438.67	-
Résultat Reporté en Fonctionnement (002)	-	75 831.28	28 423.28	19 220.00
Résultat Reporté en Investissement (001) Déficit/excédent	- 192 271.47	-112 257.66	-6 438.67	-25 125.71

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de budgets 2019, le Conseil Municipal vote les résultats des budgets Général, EAUASS, Forêt et Lotissement Les Tranchées.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4. Délibération ratio promus-promouvables pour avis comité technique

Avancement. Fixation du taux de promotion.

Sous réserve de l'avis du comité technique Monsieur le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

1. Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit «ratio promus - promovables», est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique(CT).

Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

D'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Agent de maitrise	Agent de Maitrise principal	100 %	

2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les ratios ci-dessus.

Pour : 11	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5. Attribution du Marché de réhabilitation de l'ancien Presbytère

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyses des offres concernant le marché de réhabilitation de l'ancien Presbytère, selon les critères de l'avis de publicité du 30-09-2019 :

Résultat d'analyse du 24-01-2020

LOTS	ESTIMATION	TOTAL H.T	TVA 20,00%	TOTAL T.T.C.	ENTREPRISE
1 VRD ESPACES VERTS	- €	- €	- €	- €	
2 GROS ŒUVRE	118 810,28 €	167 400,00 €	33 480,00 €	200 880,00 €	ROMERO
3 CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE	33 915,95 €	27 981,20 €	5 596,24 €	33 577,44 €	LART DU TOIT
4 BARDAGE ITE	48 180,00 €	89 905,06 €	17 981,01 €	107 886,07 €	L ART DU TOIT +SECOBAT
5 MENUISERIE METALLIQUE	73 324,20 €	62 649,50 €	12 529,90 €	75 179,40 €	METAL ALU
6 MENUISERIE BOIS	64 457,00 €	75 399,00 €	15 079,80 €	90 478,80 €	DONOLO FRERES
7 PLATERIE ISOLATION PEINTURE	121 618,15 €	77 265,99 €	15 453,20 €	92 719,19 €	PRESTIBAT SN
8 SOLS SOUPLES FAIENCES	26 563,15 €	24 706,58 €	4 941,32 €	29 647,90 €	PASCUAL
9 ELECTRICITE	65 000,00 €	49 859,30 €	9 971,86 €	59 831,16 €	TERELEC
10 PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE	130 000,00 €	113 048,04 €	22 609,61 €	135 657,65 €	KLEIN
11 ASCENSEUR	36 000,00 €	23 500,00 €	4 700,00 €	28 200,00 €	ORONA ACREM
12 PIERRE DE TAILLE	36 620,00 €	63 640,00 €	12 728,00 €	76 368,00 €	GUERRA
TOTAL	754 488,73 €	775 354,67 €	155 070,93 €	930 425,60 €	

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote par

Pour : 9	Abstention : 3	Contre : 0
----------	----------------	------------

Le résultat d'analyse des offres du marché de réhabilitations de l'ancien presbytère.

6. Contrats saisonniers - Saison touristique 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir pour du personnel saisonnier chargé de faire visiter les grottes des contrats saisonniers à durée déterminée et pouvant être affectés à d'autres tâches en cas de fermeture de celles-ci, pour la saison 2020.

Le volume nécessaire est estimé à approximativement **3 000 heures**, sur la période du 1er avril 2020 au 30 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

7. Convention collectivités bénéficiaires de l'assistance technique du SATESE

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat entre le département de la Côte d'Or et la Commune de BEZE relative à l'assistance technique dans le domaine de l'Assainissement collectif.

Les communes doivent répondre depuis quelques années à de nouvelles exigences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Départemental apporte aux collectivités qui le souhaitent les conseils nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de leurs équipements.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions administratives et financières du partenariat entre les deux signataires dans le domaine de l'assainissement collectif pour les ouvrages d'épuration dont le cocontractant, éligible à l'assistance du Département, est maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Et autorise la mairie à signer toutes les pièces afférentes au dossier concernant la convention d'assistance technique.

8. Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} Février 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Et autorise la mairie à signer toutes les pièces afférentes au dossier concernant ce dossier.

9. Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec un avocat suite à des problèmes de RH.
- Il informe également que l'accès préau de la Cure sera interdit aux jeunes suites aux dernières dégradations.
- Débat sur le bail de la chasse.

Monsieur le maire donne la parole au public :

- Point d'eau prévu au cimetière : en cours de réalisation,
- Peinture des passages pour piétons
- Devenir du local de l'épicerie.
- Mise à jour du site Internet de la Commune.

Il clôture la séance à 21h55.

Le Maire
René KREMER

